

Aix en Provence, le **16 FEV. 2015**

Direction Générale des Services Techniques

Direction Infrastructures Communautaires

Service Entrées de Ville

Affaire suivie par Cyrille GIRARD

☎ : 04 42 91 49 82 📠 : 04.88.78.10.18

cgirard@agglo-paysdaix.fr

2015_DirIC_0224

PREFECTURE DE REGION PACA

DREAL PACA

SBEP / USPI / EEP

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PROJETS

CS 80065

13182 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 5

LRAR n° 2C 088 938 8451 6

Objet : Entrée de Ville de Gréasque – Route de Gardanne

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

Monsieur le Préfet de Région,

Dans le cadre de sa compétence de mise en cohérence des Entrées de villes, la Communauté du pays d'Aix envisage de réaliser la requalification de l'entrée de ville rappelée en objet.

A ce titre, je vous prie de trouver en pièce jointe un dossier papier de demande d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact.

Ce dossier, qui vous permettra d'apprécier l'aménagement projeté, se compose du formulaire cerfa n°14734*02 et de ses quatre annexes obligatoires.

Ainsi, au regard des documents joints, je vous prie de bien vouloir nous transmettre votre avis, conformément à l'article R.122-3 du code de l'environnement.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, l'expression de ma haute considération

Thierry PENNEC

Directeur Général des Services Techniques

17 FEV 2015

PJ : Formulaire cerfa, 4 annexes.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/02/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F093A5P0036

1. Intitulé du projet

Aménagement de la RD46a – Route de Gardanne / Commune de Gréasque

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente de la CPA

RCS / SIRET

2 4 1 3 0 0 2 7 6 0 0 0 2 9

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d : « Toutes routes d'une longueur inférieure à 3km »	Aménagement d'une section de 800ml de voirie en entrée de ville

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet comprend :

- Des travaux de requalification de la RD46a sur la commune de Gréasque avec la réduction de la largeur de chaussée, la création de pistes cyclables et de trottoirs conformes aux normes, ainsi que la création d'un tourne-à-gauche au niveau de la montée du Serpolet.
- L'enfouissement des réseaux aériens et la gestion des eaux pluviales de la voie.
- Des aménagements paysagers.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues tout en sécurisant le parcours des piétons, en intégrant les cycles et en diminuant la vitesse des automobilistes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase de réalisation, le projet comprend :

- Des travaux de voirie : Terrassements / démolition (déblais/remblais, rabotage de voirie existante,...) et revêtements (voirie, pistes cyclables, îlots, trottoirs).
- Réseaux : enfouissement des réseaux aériens en coordination avec les concessionnaires.
- Maçonnerie : création de murets et reprise d'enduit sur murets existants.
- Création d'aménagements paysagers.
- Adaptation de la signalisation et de l'éclairage.
- Rétention éventuelle des eaux pluviales.

Les travaux seront réalisés aux heures et jours ouvrables.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'ensemble des usagers seront mis en sécurité :

- Les piétons et cycles par la création de voies dédiées aux modes de déplacements doux et la réduction de la largeur de chaussée.
- Les automobilistes par l'aménagement d'une véritable entrée de village, la réduction de la voie, la mise en œuvre de bordures et d'aménagements urbains.
- La création d'un tourne-à-gauche au niveau de la montée du Serpolet facilitera également l'insertion des véhicules sur la RD46a.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de l'article L214 du code de l'environnement (loi sur l'eau) :

- rubrique 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration, la superficie totale desservie étant de plus d'un hectare.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Article R122-2 et son tableau annexé : 6°d (routes d'une longueur inférieure à 3km).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface	10 400 m ² environ
Linéaire	800 m
Largeur moyenne	13 m
Superficie à acquérir	0 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD46a
Route de Gardanne
13 850 Gréasque

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 43 ° 26 ' 18 " 49 Lat. 5 ° 31 ' 51 " 72

Point d'arrivée : Long. 43 ° 26 ' 05 " 74 Lat. 5 ° 32 ' 18 " 52

Communes traversées :

Gréasque

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est localisé en entrée de ville . L'usage actuel des sols est dédié à la voirie, aux trottoirs, aux accotements et aux fossés. Ce fossé jouxte l'ensemble du linéaire concerné, il est enherbé sur la partie rurale du secteur et bétonné sur la partie plus urbaine. Il est également busé au niveau des accès riverains.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La zone est dotée de plusieurs documents d'urbanisme :

- Un PPRn : Mouvements de terrain (effondrement approuvé le 22/10/2009) et Mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles prescrit le 26/04/2010).

- Un POS, approuvé le 17/08/1981, révisé les 21/01/86, 17/12/87 et 30/07/92 et modifié les 29/07/98, 10/02/05, 30/06/11 et 14/02/2013.

Elle fait partie de la Communauté du Pays d'Aix qui est en cours d'élaboration d'un SCOT sur son territoire élargi en 2014.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une telle zone. La zone naturelle la plus proche est située à environ 1,8km et correspond à la ZNIEFF géologique Stratotype du Fuvélien (code régional 1359G00).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 8km au sud du pied de la montagne Sainte-Victoire.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mer Méditerranée se situe à environ 20km au sud du projet.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à une vingtaine de kilomètres au plus près des limites du parc national des Calanques (source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le territoire de la CPA couvert par un PPBE validé par le Conseil Communautaire le 24/06/2010.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une ZPPAUP (source : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Paca/Ressources/Donnees-culturelles/Poles-patrimoines-et-architecture/ZPPAUP/(language)/fre-FR).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide délimitée (source : Carmen PACA).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Un PPRn Mouvements de terrain (effondrement) approuvé le 22/10/2009. - Un PPRn Mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles) prescrit le 26/04/2010. - Zone de sismicité : 2. - DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) informant les habitants de Gréasque des mesures prises pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Il est paru en 2009. Il mentionne la présence du risque feux de forêt sur la commune, celle du risque inondation dû au ruissellement pluvial urbain et celle du risque transport de matières dangereuses.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet est néanmoins situé à proximité de trois sites répertoriés dans la base de données BASIAS des sites pollués (source : http://basias.brgm.fr/donnees_resultat.asp) : - Site PAC 1309030, société des transports Barlatier, à l'est, activité terminée. - Site PAC 1309022, Shell, à l'est, en activité. - Site PAC 1309463, Société Nouvelle de Charbonnages des BDR, au sud, activité terminée.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 8km du projet au plus près. Elle correspond à la Montagne Sainte-Victoire directive Habitats (FR9301605) et Oiseaux (FR9310067).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Source : http://whc.unesco.org/fr/list/

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La faible modification du profil (élargissement de l'emprise de la chaussée sur certaines sections) va nécessiter des déblais et des démolitions de voiries. Le projet générera donc des matériaux excédentaires, en quantité limitée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux (structure) de chaussée, des trottoirs et des pistes cyclables feront appel à des matériaux de carrière.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas d'effet sur la flore, la faune et les habitats naturels.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas d'augmentation du trafic, les dessertes n'étant pas modifiées. Globalement, le niveau d'émission sonore semble devrait rester du même ordre.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels : - Un risque (aléa faible à moyen) de retrait et gonflement d'argiles. - Un risque (aléa faible à fort) d'effondrement. - Inondation et feu de forêt (DICRIM).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génèrera pas de risque de pollution accidentelle.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les risques sanitaires.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD46a est existante. Celle-ci est dors et déjà source de nuisance sonore. Le projet n'entraînera pas d'augmentation de ces nuisances car : - Il s'agit d'une modification d'une infrastructure existante. - Il n'entraînera pas d'augmentation du trafic.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'émission d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera source de vibrations temporaires et d'un niveau faible. Le projet ne nécessite pas l'utilisation d'explosif.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet ne sera pas à l'origine de vibrations significatives.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, le réseau d'éclairage public va être prolongé et adapté suivant la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les émissions lumineuses.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des poussières pourront être émises. Cependant l'effet sera minimisé par les entreprises et de courte durée. En phase exploitation, seuls les rejets dans l'air des gaz d'échappement des véhicules est à considérer. Toutefois, ils resteront identiques à l'état actuel.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de surface seront collectées dans un réseau dédié conservé ou adapté (fossés et canalisation) raccordé au réseau existant. Il pourra également être réalisé des zones de rétention en compensation des surfaces imperméabilisées supplémentaires, suivant réglementations en vigueur.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets de chantier seront collectés et traités dans des filières autorisées. En phase d'exploitation, le projet ne produit pas de déchet.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne comporte pas d'élément du patrimoine architectural et culturel recensé, même vernaculaire. Aucun indice archéologique n'a été relevé. La requalification de l'entrée de ville de Gréasque correspond à une véritable amélioration du cadre de vie des riverains et des usagers.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification, si ce n'est un plus grand confort des usagers et une plus grande sécurité du trafic.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : ZNIEFF, Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix en Provence le,

Thierry PENNEC
Directeur Général des Services Techniques

Signature

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX
Direction Générale des Services Techniques
Direction Infrastructures Communautaires

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'une amélioration de l'entrée de ville de Gréasque au regard des ambiances parcourues.

Le site est localisé en limite de zone urbaine et son impact sur le milieu naturel sera faible.

Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers les fossés existants, une compensation des surfaces imperméabilisées supplémentaires sera étudiée et pourra être réalisée suivant les réglementations en vigueur.

Le projet ne nécessite pas la suppression d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il ne concerne pas d'espèces protégées ou remarquables, floristiques et faunistiques.

Il ne semble donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.